

URBANISME

Loire



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à une demande d'autorisation environnementale formulée par la société SECAF-CHAMFRAY, en vue de l'augmentation des capacités de réception et stockage de déchets, notamment dangereux, sur le site de la société à Vougy (42720)

La société SECAF-CHAMFRAY dont le siège social est sis 115 chemin des Gréprilles, 42720 VOUGY, et représentée par Madame Sandrine CHAMFRAY, gérante, a formulé une demande d'autorisation environnementale en vue de l'augmentation des capacités de réception et stockage de déchets, notamment dangereux, sur le site de la société située à la même adresse, à VOUGY.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette autorisation est assujettie à une enquête publique préalable et ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Par arrêté préfectoral n°40/2024 du 23 mai 2024, cette enquête publique sera ouverte du mardi 18 juin 2024 à 08h30 et jusqu'au mercredi 3 juillet 2024 à 17h00 inclus, soit une durée de seize (16) jours.

Durant toute la période d'enquête, le dossier de demande d'autorisation est consultable :

- à la MAIRIE DE VOUGY (42720) 120 rue de Verdun, siège de l'enquête, en version papier et numérique, aux heures habituelles d'ouverture au public, soit :

du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- sur le site Internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5442>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier pendant toute la durée de l'enquête publique, auprès de Monsieur Wilfried FASSINO, au moyen de l'adresse de messagerie suivante :

wilfried.fassinou@brangeon.fr

Monsieur Maurice GIROUDON, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon le 2 mai 2024, assurera les permanences à la MAIRIE DE VOUGY (42720) - 120 rue de Verdun, les :

- mardi 18 juin 2024 de 10h00 à 12h00

- jeudi 27 juin 2024 de 08h30 à 12h00

- mercredi 3 juillet 2024 de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 18 juin 2024 à 08h30 et jusqu'au mercredi 3 juillet 2024 à 17h00 inclus, des observations ou propositions pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vougy (heures et jours habituels d'ouverture au public et lors des permanences qui y seront tenues par le commissaire enquêteur),

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur, Monsieur Maurice GIROUDON, au siège de l'enquête à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») :

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Enquête publique préalable à une demande d'autorisation environnementale présentée par la société SECAF-CHAMFRAY

MAIRIE DE VOUGY (42720)

120 rue de Verdun

- par voie électronique, sur le registre dématérialisé numérique accessible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5442>

ou à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-5442@registre-dematerialise.fr

Les contributions parvenues par voie électronique seront mises en ligne sur le site du registre dématérialisé.

A l'issue de cette enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la sous-préfecture de Roanne (sur demande préalable à l'adresse suivante : sp-roanne@loire.gouv.fr) ainsi qu'à la mairie de Vougy, siège de l'enquête, et en demandant, à ses frais, la communication ou la copie. Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'État dans la Loire, à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, sous la rubrique : « Actions de l'État - Environnement - ICPE - Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire - Tableau des dossiers en cours d'instruction dans la Loire ».

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale ou un refus au titre de l'article R. 181-2 et R. 181-41 du code de l'environnement, délivrée par le préfet de la Loire. (EP34637)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale ou un refus au titre de l'article R. 181-2 et R. 181-41 du code de l'environnement, délivrée par le préfet de la Loire. (EP34637)



COMMUNE D'AVEZIEUX Enquête publique

sur le projet de révision du PLU

Par arrêté n°2024-043 du 06/05/2024, Monsieur le Maire d'Avezieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du PLU.

Le Tribunal administratif de Lyon a désigné, par décision en date du 11 avril 2024, Monsieur Pierre BRUYAS, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Denis BRUNETON en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Avezieux, siège de l'enquête publique, du 27 mai 2024 à 14h00 au 1er juillet 2024 à 12h00, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie :

les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30 ;

les mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 ;

les vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5406> ;

en version papier ainsi que sur un poste informatique en mairie d'Avezieux aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie,

le lundi 27 mai 2024 de 14h00 à 17h00 ;

le mercredi 5 juin 2024 de 16h00 à 19h00 ;

le samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;

le lundi 1er juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le public pourra également adresser ses observations :

- Sur le registre d'enquête papier et dématérialisé

(<https://www.registre-dematerialise.fr/5406>)

- Par courrier à :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Enquête publique relative au PLU d'Avezieux,

Mairie d'Avezieux

1 rue des Erables

42330 Avezieux.

- Par adresse électronique :

enquete-publique-5406@registre-dematerialise.fr

en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »

- Sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5406>

Cet avis est affiché dans le centre bourg (1 rue des Erables), à la salle municipale (48 rue des passementiers), au carrefour des Granges et Garde-Milon et peut être consulté aux adresses suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5406> et <https://mairie-avezieux.fr/fr/>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU d'Avezieux, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Avezieux et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://mairie-avezieux.fr/fr/>

Le Maire